

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton d'ATTIGNAT
Commune de MONTCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20210520-2021_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

2021/019/nat 7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONTCET

L'an deux mil vingt et un et le vingt mai, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN Maire, à 19h à la Salle Communale, en session ordinaire.

Convocation du : 12 mai 2021.

Présents : MM. TARPIN – DURAND – MAITRE — MOISSON – PACCOUD – NAULET –
Mmes BOUCHET – PASQUET – LEBLANC – DAMIDAUX – PERRAUD – GIORIA.

Donnent pouvoir : J. MEURENAND à F. TARPIN – M.A. BARE à S. NAULET

A été élue secrétaire : G. PASQUET

DM 1 - REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENTAIRE 2020 LOTISSEMENT 1

Le Maire rappelle que suite au vote du budget primitif 2021, il convient de prendre une décision modificative pour reprendre sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette du budget principal, le résultat de fonctionnement à la clôture du budget annexe Lotissement 1 (délibération 2020_043 du 16/11/2020), soit 55 989.03 € comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 989,03 €
TOTAL 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 989,03 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre au chapitre 002 « résultat de fonctionnement du budget principal, la somme de 55 989.03€

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

F. TARPIN

